

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL EN VUE DE LA GESTION
DES ACTIVITÉS DU CENTRE CULTUREL LA BARBACANE**

DÉCISION DU PRÉSIDENT N° DEC2026_073

DOMAINE : Contrat de fournitures de service – Confirmation définitive de réservation du spectacle Victor Hugoat entre le Réseau Chainon et le Syndicat Intercommunal en vue de la gestion des activités du Centre Culturel la Barbacane

Le Président du Syndicat Intercommunal en vue de la gestion des Activités du Centre Culturel la Barbacane,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Comité Syndical DCS2026_032 en date du 23 avril 2026 portant délégation du Comité Syndical à la Présidente, et notamment l'alinéa n° 1,

Vu la proposition faite par **Réseau Chainon** sise 4 rue de l'ermitage à 53000 Laval, représenté par Audrey Levert en qualité de coprésidente, mandaté par les compagnies et les producteurs, qui détiennent le droit de représentation des spectacles présentés « au festival du Chainon manquant », pour organiser les tournées des dits spectacles auprès des adhérents du Réseau Chainon dont le Syndicat Intercommunal en vue de la gestion des activités du Centre Culturel la Barbacane est membre.

DÉCIDE

Article 1

DIT que le Syndicat Intercommunal en vue de la gestion des activités du Centre Culturel la Barbacane confirme au Réseau Chainon représenté par Audrey Levert en qualité de présidente, la réservation du spectacle :

VICTOR HUGOAT – N° 1 DU RAP FRANÇAIS

Le samedi 28 novembre 2026

A la salle des fêtes de Garancières 78

Article 2

DIT que le Syndicat Intercommunal en vue de la gestion des activités du Centre Culturel la Barbacane s'engage à respecter le prix de cession dont le montant est fixé à **2 900 euros HT (deux mille neuf cents euros)**, le contrat de cession étant établi directement avec les producteurs ou les compagnies.

Article 3

Madame La directrice de la Barbacane et Monsieur le comptable public sont chargés de l'application de la présente décision dont ampliation leur sera transmise.

*Acte rendu exécutoire par télétransmission en
Préfecture et publication sur le site de la Barbacane le
2 septembre 2026*

Beynes, le 31 août 2026
La Présidente
Sylvie BEGUIER